



Compte-rendu du comité
directeur du CREGE
*Comité Régional d'Esgrime du
Grand-Est*
Samedi 12 janvier 2019

Présents :

1. AUFRERE Marjorie
2. BOISSAUX Philippe
3. CHARROY Carole
4. BUSSY Daniel
5. DAUENDORFFER Jean-Luc
6. FORGET Françoise
7. GALLOT Denis
8. GODARD Pascal
9. ISSARTIER Patrice
10. KESSLER Jean-Pierre
11. LAFONT Patrick
12. LANOT Frédéric
13. LAMBA Marc
14. LEMUHOT Denis
15. MARTINAGE Gilles

Membres ou invités excusés :

- CONRAD Christophe
- FEBVRE Alain
- FISCHER Gaël
- HUBER Jean-Michel
- RODRIGUES Nadine
- SALACH Marc
- SIMON Yannick
- SIMONS Laurent
- KUJAWA Patrick
- VILLETTE Eric (invité)
- DUCOURANT Thomas (invité)

Le président ouvre la séance à 10h15, remercie les présents. Après avoir adressé ses meilleurs vœux à l'assemblée, il excuse plus particulièrement Thomas Ducourant, lui souhaite un prompt rétablissement et le remercie pour le travail effectué malgré tout, pendant cette période d'immobilisation. Il félicite Philippe Boissaux pour la remarquable organisation des championnats du monde d'escrime militaire qui ont eu lieu à Vandoeuvre à la mi-décembre. Il remercie les secrétaires pour le travail effectué et, enfin, il remercie les clubs de Nevers et d'Épernay d'avoir, au pied levé, repris l'organisation de l'épreuve de zone épée et fleuret qui devait avoir lieu à Mulhouse.

Approbation du PV du dernier comité directeur

→ Le PV du comité directeur du 15 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Résumé des comités directeur FFE du 6/10 et du 1/12

Le principal sujet a porté sur la création de l'agence nationale du sport. Il reste beaucoup d'interrogations sur le futur financement de cette agence et sur les modalités de redistribution aux structures intermédiaires entre les fédérations et les clubs, ou encore sur les parts respectives du haut niveau et du développement. Les interrogations perdurent également sur le devenir des postes de CTS. La conférence des présidents de comité régionaux est amenée à prendre de l'importance dans les années à venir.

La FFE a embauché Anthony Schaller, ancien président du club de Metz, sur une mission de développement des partenariats privés. Celui-ci s'est donné pour objectif d'apporter 400.000 € par an au budget FFE. L'investissement sur ce poste est à hauteur de 65.000€.

Au 1^{er} décembre 2018, 6 clubs avaient reçu une dotation « LASER » et deux étaient en attente d'instruction de leur dossier. 10 clubs ont été soutenus dans le cadre des dossiers « escrime en zone rurale ».

Le point sur les licences de date à date au 31/12/2018 : le nombre de licenciés est en recul de 4% par rapport au 31/12/2017 et de 11% par rapport au 31/12/2016.

Sur ce point, un débat s'en suit sur divers points liés à la prise de licence :

- La possibilité que certains clubs pourraient ne pas respecter l'engagement pris à l'affiliation, à savoir licencier auprès de la FFE tous leurs pratiquants, compétiteurs ou « loisirs ».
- Le manque de souplesse de la FFE qui ne prend pas en compte les licences tardives ou encore les licences familiales.

Patrick Lafont pense effectivement qu'il y a un potentiel de développement du fait d'une plus grande souplesse de la licence FFE mais qu'il y a danger à partir dans la direction d'une licence « à la carte », de nature mensuelle par exemple, ou ouvrant possibilité à des remises d'ordre. Il estime également que ceux qui émettent des doutes sur la nature et l'intérêt du

service apporté par la FFE à ses licenciés sont porteurs d'œillères. La formation des cadres, le développement, la détection des talents, la gestion du haut-niveau sont autant d'incontournables au service de l'escrime.

Quelques organisations attribuées :

- Fête des jeunes 2020-2021 : Nantes, Comité Régional des pays de Loire.
- Championnat de France entreprises : Romans sur Isère

Concernant le championnat de France Seniors de fleuret, le club d'Haguenau s'était porté candidat. Le président du CREGE a émis un avis défavorable sur cette candidature, considérant que le club n'avait pas suffisamment d'expérience dans l'organisation de compétition de cette ampleur et des exigences particulières d'un championnat de France seniors.. Un nouvel appel à candidature sera lancé par la FFE.

Un point de situation - CREGE

Étant donné l'absence de Thomas Ducourant, la vie sportive n'est pas abordée lors de ce CD. Néanmoins, il y a eu de bons retours dans les organisations régionales qui ont eu lieu depuis le début de saison.

A la date du CD, le CREGE compte 3.624 licenciés contre 4.171 en fin de saison précédente. Plusieurs clubs n'ont pas renouvelé leur affiliation : Sarreguemines, La Riposte de Saverne, Ribeauvillé, Metz-Garnison et Bar-sur-Aube.

Bilan des stages de Toussaint.

La trésorière du CREGE, Françoise FORGET, fait un rapide bilan financier des stages dans chacun des 3 CID.

- L'attention de l'assemblée est attirée sur les clubs et (ou) enseignants qui n'assurent pas la promotion de ces stages, voire les boycottent. Ainsi, le CID Champagne-Ardenne a dû faire le forcing pour remplir (et bien remplir) le stage de Toussaint uniquement sur le fleuret et sur l'épée. En effet le principal club de sabre n'a pas souhaité se joindre à l'organisation du CID. Patrick LAFONT exprime sa surprise et condamne fermement cette attitude qui émane d'un club à qui le CREGE a délégué le pilotage du CREFED Sabre. L'assemblée considère fort regrettable que certains clubs ne jouent pas le jeu d'envoyer des tireurs sur ces stages, alors que, par ailleurs, ils sollicitent des aides ou l'obtention d'organisations de compétitions auprès du CREGE. Les clubs en question prennent le risque de voir leurs prochaines sollicitations rejetées.

Au-delà de cette situation particulière, le CREGE souhaite qu'un bilan soit réalisé afin de corriger les éventuelles insuffisances et ainsi renforcer l'attractivité des stages qu'ils soient organisés par les CID ou le CREGE.

- Les stages ont été globalement déficitaires. Une étude comparative est annexée à ce compte-rendu. A la question « est-ce que la part déficitaire de chaque CID doit être prise en charge par le CREGE », l'assemblée répond OUI à l'unanimité moins une abstention.
- Le tarif unique pour les trois CID n'est pas remis en cause, ni le fait que le CREGE prend en charge les frais d'encadrement. Néanmoins, une meilleure articulation devrait être amenée par un conventionnement CID/CREGE que Jean-Pierre Kessler appelle de ses vœux.
- Patrick Lafont charge l'ETR de plancher sur la convention. La commande est à réaliser pour la fin de saison.
- Un débat s'en suit sur le rôle, la responsabilité et la rémunération des directeurs de stage et des responsables de formation, que d'aucuns trouvent inadaptée à la réalité du surcroît de travail associé. L'assemblée adopte (à l'unanimité moins deux abstentions) le principe d'une rémunération des directeurs de stage à un taux horaire majoré de 25% par rapport au salaire de base des autres cadres des stages, sous la forme d'une prime, se référant à la différence entre les niveaux 5 et 6 de la convention nationale du sport.

Contraintes administratives

- Appuyée par le président, notre trésorière, Françoise Forget, demande à ce que soit étudié un autre mode d'organisation que celui qui, actuellement à chaque intervention de cadre, oblige d'établir un contrat de travail, une déclaration unique d'embauche et un bulletin de salaire. La piste d'un contrat annuel à durée déterminée pour « tâches occasionnelles » est évoquée. Elle sera validée au plan juridique par Jean-Pierre Kessler et le service Impact-Emploi du CROS.
- Mais, tant que perdure la situation actuelle, Françoise Forget demande à ce que lui soit communiqués suffisamment en amont le calendrier et l'encadrement des stages de toute nature (tireurs, cadres, arbitrage) pour que la partie administrative puisse être assurée dans le respect des délais et des contraintes imposées par le service Impact Emploi.

Classement régional.

Etienne Aufrère met la touche finale à un logiciel de gestion des classements régionaux. Après avoir déjà vu la première version Patrick Lafont, au nom du CREGE et en son nom propre, adresse à Etienne ses plus vives félicitations pour l'ampleur de son investissement et la qualité de son travail.

Postes de CTS

Sur les trois postes de CTS qui existaient sur la région Grand-Est avant la fusion, ne reste que deux supports : celui de Thomas Ducourant et celui d'Herbert Véron. Le poste de Michel Marpeaux n'a pas été renouvelé. Herbert Véron ayant été appelé sur une mission nationale, son poste est libre. Malheureusement, il n'y a pas eu de candidature. Rodolphe Potdevin a

été embauché sur les mois de novembre et décembre sur une mission d'aide, à l'aide de reliquats de crédits ministériels.

En 2019, une enveloppe de 6.000€ est annoncée dans le cadre d'une convention d'aide à l'emploi signée avec la FFE. Cette enveloppe devrait permettre l'embauche, en temps partiel de deux cadres, sur une mission de relais du CTS Thomas Ducourant sur les territoires des CID Alsace et Champagne-Ardenne. Cette mission pourrait être confiée à un Maître-d'armes en complément de son activité régulière.

Trésorerie

Françoise Forget donne une idée des grandes masses du budget 2018.

Côté produits.

- Subvention de la région Grand-Est : 30.000 €, se répartissant comme suit et reconductible à l'identique pour 4 ans.
 - o Fonctionnement : 12.000 €
 - o Pôle espoirs-Haut niveau : 9.000 €
 - o Formation : 2.000 €
 - o Pratique Sport Santé : 7.000 €

A noter que, pour l'escrime, c'est un total de 182.450 € qui ont été accordés par le conseil régional, se répartissant comme suit :

- 25.400 € versés directement aux tireurs des listes nationales « haut-niveau » ;
 - 13.400 € versés au titre des compétitions nationales ou internationales ;
 - 110.000 € versés aux clubs labellisés « haut-niveau » ;
 - 3.650 € pour la rénovation des équipements (salle de Pont-à-Mousson) ;
 - 30.000 € pour le CREGE.
- Subvention CNDS : 35.000 €, se répartissant comme suit :
 - o Préservation de la santé par le sport : 15.000 € ;
 - o Lutte contre les discriminations / formation à la médiation : 5.000 € ;
 - o Réduction des inégalités d'accès à la pratique : 10.000 € ;
 - o Formation des cadres / ETR : 5.000 €.
 - Subvention spécifique (Etat) : 5.000 €, pour des pratiques innovantes ;
 - Solde dû par le CID Alsace : 1.987 € ;
 - Subvention de la sécurité sociale (escrime et cancer du sein) : 5.000 € ;
 - Rapport des licences 2017-2018 : 110.600 €.
 - Recettes des stages : 12.000 €

➔ Le total des produits se monte donc à 203.000 €

Côté charges.

- Formation / stages : 31.000 € ;
- Haut-niveau-Fête des jeunes : 11.300 € ;
- Fonctionnement CREGE (CB pistes, loyers, salaires versés par les CID, frais déplacement) : 40.000 € ;
- Salaires secrétaires + encadrement stages : 64.000 €.

Les charges votées au cours du CD n'apparaissent pas dans ce décompte.

Questions posées

- Daniel Bussy pose la question de l'aide aux tireurs engagés sur des compétitions internationales sélectives mais qui ne figurent pas sur les listes haut-niveau. Patrick Lafont renvoie la réponse à l'élaboration du budget prévisionnel 2019.
- Philippe Boissaux pose la question du coût de location du photocopieur du bureau du CREGE actuellement payé par le CID Lorraine. Un principe de prise en charge 80% CREGE / 20% CID est adoptée et élargie aux locations des bureaux des antennes de Strasbourg et de Châlons-en-Champagne. Patrick Lafont demande à ce qu'un inventaire des équipements et services soit effectué dans l'objectif de mettre fin à certains contrats et de réaliser des économies.

Salaires des secrétaires

- L'assemblée décide à l'unanimité d'harmoniser les avantages acquis sous la forme d'une prime annuelle versée en numéraire ou en tickets restaurant. Pour les secrétaires qui n'en bénéficiaient pas, cette prime de 1 000 € brut sera versée pour la première fois au titre de l'année 2018 (sur janvier 2019).
- Elle demande à ce que soit assurée une permanence le mercredi après-midi.
- L'assemblée n'est pas opposée à la transformation d'une part de rémunération en congés sur période d'activité faible, si cela est demandé par les personnes intéressées.
- L'harmonisation des taux horaires interviendra à l'issue d'une étude d'impact dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel 2019 et sera prise en compte à partir de janvier 2019.

Autres décisions

- Le montant demandé aux stagiaires tireurs reste à 95 € sur les stages qui restent à suivre sur la saison 2018-2019. Un bilan sera fait en fin de saison.
- Le montant demandé aux stagiaires dans le cadre des formations est fixé à 120 € par stage (incluant l'hébergement et la restauration)
- Il est confirmé que conformément à la décision d'un précédent CODIR, il n'y aura pas d'aide financière aux organisateurs de compétitions. Chaque organisateur doit établir un bilan financier de la compétition. En cas de déficit, le CREGE examinera avec bienveillance les situations.

Commission Communication

La défection soudaine sans retour des sollicitations d'un des membres de la commission a retardé les travaux de celle-ci. L'évaluation des sites web respectifs des CID a été faite fin octobre 2018, avec Etienne Aufrère et Gille Piera au domicile de Marc Lamba. Une approche de la définition des contours d'un nouveau site a été lancée. Patrick Lafont fixe pour objectif à la commission l'opérationnalité d'un site pour la rentrée de septembre 2019. La Commission se réunira le 18 février 2019 à 18 heures, Salle d'Armes de Geispolsheim en présence du Président du GREGE.

Commission Arbitrage

Marc Lamba présente le compte-rendu des récents travaux de la commission (en annexe à ce PV). Son organigramme est validé par l'assemblée à l'unanimité moins une abstention.

Elle ne disposera pas d'un budget propre, contrairement à sa demande, le CREGE paiera toutes les dépenses y afférant.

Fixation des dates des prochaines réunions

- Samedi 9 mars : Assemblées générales du CREGE
- Samedi 30 mars : AG extraordinaire du CREGE (seconde convocation) et Comité directeur.

Fin de la réunion à 17h45.

Le président,



Patrick LAFONT

Le secrétaire général



Denis Gallot